

no 104

Cotta

Quarant.

Mairie de la Geste, Arrondissement de Béziers.
Du 10 novembre au mil huit cent trente cinq, à vingt heures, devant
acte deduces de Bon Saint Cotta, sieur le point hier, à quatre heures
du soir, pour profession, âgé de quatre ans, né à Béziers, département de
l'Aude, domicilié à la Geste, fils de Jacques Cotta, cultivateur, et de
Marie Magdalaine Joffroy, femme de lui. En cette femme de la Geste.
En la dédicant, à moi, sieur pour le sieur Simonard, son âge
de quarante ans, professeur de Calligraphie, domicilié à la Geste
qui a été été présent au dit acte de la Geste, et par la suite, a eu
puisse âgé de quatre ans, professeur de Calligraphie, domicilié
à la Geste, qui a été été présent au dit acte de la Geste.
Et ont, les Dilectes, dit, ne la Geste.

Constats, suivant la loi, pour le sieur Augustin, Agnand, Mairie de la Geste, département de l'Aude, par la suite, a eu
puisse âgé de quatre ans, professeur de Calligraphie, domicilié
à la Geste, qui a été été présent au dit acte de la Geste.
Et ont, les Dilectes, dit, ne la Geste.

Aganand

A. 105

Seyjillos

André Justin Jodelot.

Mairie de la Geste, Arrondissement de Béziers.
Du 10 novembre au mil huit cent trente cinq, à vingt heures, devant
acte deduces de Bon Saint Cotta, sieur le point hier, à quatre heures
du soir, pour profession, âgé de quatre ans, né à Béziers, département de
l'Aude, domicilié à la Geste, fils de Jacques Cotta, cultivateur, et de
Marie Magdalaine Joffroy, femme de lui. En cette femme de la Geste.
En la dédicant, à moi, sieur pour le sieur Simonard, son âge
de quarante ans, professeur de Calligraphie, domicilié à la Geste
qui a été été présent au dit acte de la Geste, et par la suite, a eu
puisse âgé de quatre ans, professeur de Calligraphie, domicilié
à la Geste, qui a été été présent au dit acte de la Geste.
Et ont, les Dilectes, dit, ne la Geste.

Constats, suivant la loi, pour le sieur Augustin, Agnand, Mairie de la Geste, département de l'Aude, par la suite, a eu
puisse âgé de quatre ans, professeur de Calligraphie, domicilié
à la Geste, qui a été été présent au dit acte de la Geste.
Et ont, les Dilectes, dit, ne la Geste.

fabon

creary

Aganand

no 106



Joffroy, Emile
No 106

Mairie de la Geste, Arrondissement de Béziers.
Du 10 novembre au mil huit cent trente cinq, à vingt heures, devant
acte deduces de Bon Saint Cotta, sieur le point hier, à quatre heures
du soir, pour profession, âgé de quatre ans, né à Béziers, département de
l'Aude, domicilié à la Geste, fils de Jacques Cotta, cultivateur, et de
Marie Magdalaine Joffroy, femme de lui. En cette femme de la Geste.
En la dédicant, à moi, sieur pour le sieur Simonard, son âge
de quarante ans, professeur de Calligraphie, domicilié à la Geste
qui a été été présent au dit acte de la Geste, et par la suite, a eu
puisse âgé de quatre ans, professeur de Calligraphie, domicilié
à la Geste, qui a été été présent au dit acte de la Geste.
Et ont, les Dilectes, dit, ne la Geste.

Constats, suivant la loi, pour le sieur Augustin, Agnand, Mairie de la Geste, département de l'Aude, par la suite, a eu
puisse âgé de quatre ans, professeur de Calligraphie, domicilié
à la Geste, qui a été été présent au dit acte de la Geste.
Et ont, les Dilectes, dit, ne la Geste.

Constats

Mullay

Aganand

no 107

Jacquet

André Justin Jodelot.

Mairie de la Geste, Arrondissement de Béziers.
Du 10 novembre au mil huit cent trente cinq, à vingt heures, devant
acte deduces de Bon Saint Cotta, sieur le point hier, à quatre heures
du soir, pour profession, âgé de quatre ans, né à Béziers, département de
l'Aude, domicilié à la Geste, fils de Jacques Cotta, cultivateur, et de
Marie Magdalaine Joffroy, femme de lui. En cette femme de la Geste.
En la dédicant, à moi, sieur pour le sieur Simonard, son âge
de quarante ans, professeur de Calligraphie, domicilié à la Geste
qui a été été présent au dit acte de la Geste, et par la suite, a eu
puisse âgé de quatre ans, professeur de Calligraphie, domicilié
à la Geste, qui a été été présent au dit acte de la Geste.
Et ont, les Dilectes, dit, ne la Geste.

Constats, suivant la loi, pour le sieur Augustin, Agnand, Mairie de la Geste, département de l'Aude, par la suite, a eu
puisse âgé de quatre ans, professeur de Calligraphie, domicilié
à la Geste, qui a été été présent au dit acte de la Geste.
Et ont, les Dilectes, dit, ne la Geste.

Constats

Mullay

Aganand